

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1309-2024

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 6 mai 2024, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1309-2024 modifiant le Règlement numéro 0666-2017 sur les permis et les certificats afin de revoir les personnes responsables de l'application du règlement, de revoir les dispositions relatives à l'aménagement des cases de stationnement, d'ajouter des dispositions relatives aux conditions de délivrance, de préciser le délai de délivrance lors de la démolition d'immeubles, de revoir les documents requis au dépôt d'une demande de permis dans le cadre de la réparation d'une construction et de préciser les dispositions applicables à l'abattage d'arbres ».
2. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 17 juin 2024.
3. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
4. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi, le 17 juin 2024.

Donné à Granby, ce 21 juin 2024.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 21 juin 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 21 juin 2024.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier